

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL Mercredi 4 janvier 2023

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Simon PLENET, Charles ZILLIOX, Claudine PERROT-BERTON, Luc THOMAS, Frédérick DUBOUCHET, Diane VIGIER, Christophe DELORD, Gilles VIAL,

Elus du bureau excusés : Thierry KOVACS, Philippe GENTY, Sylvie DEZARNAUD, André FERRAND

Techniciens SCOT présents : Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON

Lieu : Vienne – Syndicat Mixte des Rives du Rhône

Horaires : de 9h00 à 11h00

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Commission budgétaire
- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda
- Présentation du bilan d'activité 2022 et des actions de communication du SMRR
- Présentation du plan de charge 2023 en adéquation avec le Plan de Mandat 2020/2026
- Présentation de la révision du PLU de Ville-Sous-Anjou et délibération de l'avis du SMRR
- Zoom sur les enjeux autour du fleuve Rhône (Port Marseille/Lyon)
- Préparation prochaine rencontre avec le Sous-Préfet coordonnateur

[COMMISSION BUDGETAIRE DES RIVES DU RHONE

En introduction de la présentation du débat d'orientation budgétaire, les équipes du SMRR présentent aux élus du Bureau le rapport produit par la DGFIP dans le cadre de l'analyse des comptes du syndicat mixte sur la période 2017/2021.

L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement a été analysée en détail par la DGFIP. Les efforts du SMRR ont notamment porté, pour cette période 2017/2021, sur une réduction des

charges de personnel et sur une réduction des charges générales de fonctionnement. Pour ces deux postes, les montants mobilisés par habitant sont en deçà de la moyenne des SCOT.

Les recettes de fonctionnement augmentent mécaniquement avec l'accueil, chaque année, de plus de 1000 nouveaux habitants sur le territoire des Rives du Rhône.

La capacité d'autofinancement nette du SMRR reste stable et la trésorerie disponible augmente depuis 2019 et l'approbation du SCOT.

Concernant le budget d'investissement du SMRR, ce dernier est mobilisé pour accompagner les EPCI à travers la réalisation de nombreuses études et prestations. Ainsi, chaque année, plus de 50% des cotisations apportées par les EPCI sont réinjectées dans les études territoriales. Ce positionnement du SMRR en AMO des communes/EPCI a vocation à perdurer dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT approuvé.

➔ **ORIENTATIONS POUR LE VOLET FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2023**

Le budget de fonctionnement du SMRR 2023 s'équilibre à environ 1 045 316 €.

Les postes de dépenses sont proposés avec une légère augmentation afin de prendre en compte le contexte actuel : augmentation de toutes les prestations, abonnements, maintenance...

➤ **Chapitre 12 : Le personnel**

Les agents titulaires sont toujours 3, comme en 2021 et 2022 :

- 1 directeur : Julien LAHAIE
- 1 adjoint de direction : Cédric LANSOU
- 1 assistante gestion RH / Finances : Gaëlle MALLET

Pour les non-titulaires, 1 chargée de mission : Adeline MENNERON depuis le 01^{er} janvier 2022.

Il n'y a pas de recrutement prévu en 2023 mais la présence de 3 stagiaires au cours de l'année pour les thématiques : requalification et densification des zones commerciales de périphérie (2 stages longs de 6 mois, dont 1 rémunéré) et exploration de la thématique santé/urbanisme (stage court non rémunéré).

Chapitre en augmentation pour prendre en compte l'évolution du point intervenue cette année et les avancements de grades (ingénieur en chef pour Julien Lahaie et rédacteur principal 1^{ère} classe pour Gaëlle Mallet).

➤ **Chapitre 65 : Les élus**

Il y a maintenant 12 vice-présidents et 1 président au SMRR, chapitre en légère augmentation pour prendre en compte l'augmentation du point intervenu en 2022.

- **Chapitre 11 : le budget affecté au fonctionnement du SMRR** est en légère hausse avec 141 000 € de dépenses prévues dans un contexte global de forte inflation des prix ; certains postes (abonnements, maintenance, énergie...) ont des augmentations d'ores et déjà prévues en 2023 et certains nouveaux contrats liés au déménagement ont des coûts encore inconnus et seront à adapter en fonction des besoins réels.

Installation du SMRR dans de nouveaux locaux en 2023 : des frais relatifs au déménagement : mobiliers, désarchivage, enlèvement des déchets électriques et électroniques ont déjà été réalisés en 2022 mais des besoins complémentaires : mise en service des nouveaux réseaux de télécommunication, loyer et charges plus élevés...sont à prendre en considération dans les charges générales et notamment la ligne divers / imprévus (6238-divers / imprévus).

La ligne des Honoraires (6226) avec 45 000€ de dépenses prévues : comme précédemment, 0.10 € / habitant sont inscrits et investis dans les actions liées à la concertation / communication (27 900€) et 17 100 € sont prévus pour les études environnementales (Ecoutes STOC notamment).

Le SMRR est aussi adhérent auprès de la Fédération Nationale des Scot, de l'inter-Scot et de Rives Nature pour environ 32 000€. Une baisse de la participation au programme de l'Agence d'Urbanisme de Lyon est prévue en 2023 après une première baisse en 2022.

Le GPRA a été soldé en 2022 et la somme de 61 534€ a été restituée aux EPCI en fonction des cotisations versées.

Les dépenses de fonctionnement 2022-2023 se composent de la sorte :

DEPENSES FONCTIONNEMENT SMRR 2022 ET 2023					
DETAIL	BP 2022	CA 2022	BP 2023	EVOL BP22/23	% Evolution 22/23
PERSONNEL	276 200	243 742	284 900		3,15 %
ELUS	109 600	105 984	112 100		2,28%
STAGIAIRES	4 200	200	4000		-4,76%
FRAIS DE STRUCTURE	120 600	113 867	141 300		17,16%
IMPREVUS	20 000	3 972	20 000		0%
ETUDES SCOT (cotisations, honoraires, veille écologique et concertation, communication)	86 075	70 622	77 700		-4,62%
ETUDES GPRA (honoraires et cotisations)	61 534	61 534	0		-100%
AMORTISSEMENTS	211 626	211 619	221 395		4,62%
VIR. SECT. INV.	275 909	0.00	183 920		-33,64%
TOTAL	1 165 744	811 540	1 045 316		

Les principales recettes équilibrant les dépenses du SMRR seront liées à la cotisation des membres et aux excédents reportés.

Après une baisse de 0.75€ entre 2014 et 2018, les élus du Bureau ont souhaité stabiliser la cotisation depuis 2019. Le bureau souhaite poursuivre sur cette même stabilité. La cotisation s'établira donc à 2,40 €/habitants.

Information à garder en mémoire : sans les excédents reportés (N-1 / R002), pour couvrir ses besoins courants avec 4 postes, le SMRR (échelle 152 communes) nécessiterait une cotisation plus élevée à environs 3.19€.

Le choix des élus depuis la mandature précédente est de se situer en dessous de cette cotisation pour consommer les excédents.

Les amortissements représentent une part importante de la cotisation, environ 0.79€ / habitant. Maintenir la cotisation à 2,40 € d'ici la fin du mandat nécessitera une attention régulière entre la baisse des excédents de fonctionnement et celle des amortissements (effet ciseau possible d'ici 2026 selon la maîtrise des études d'investissement et des charges de personnel). La possibilité de remonter légèrement la cotisation à terme, selon les moyens et projets développés par le SMRR, est donc une éventualité à conserver en mémoire.

En 2022, le résultat de fonctionnement sera d'environ – 122 700 €. Ce qui correspond à l'orientation budgétaire fixée, qui est d'utiliser l'excédent pour maintenir les dépenses sans augmenter la cotisation. Ce qui prend en compte le solde du GPRA reversé aux EPCI et une plus grande activité du syndicat (formations, déplacements, séminaires, conférence de l'habitat, qui avaient été mis en veille lors de l'année d'approbation du Scot, suivie de 2 années de crise sanitaire).

En effet, 486 000 € des recettes 2022 étaient issus des excédents reportés de 2021, dans lesquels figurent 61 534 € d'excédents GPRA.

Le nouvel excédent reporté en 2023 sera d'environ 363 000€. Les efforts de réduction de l'excédent se poursuivront en 2023.

RESULTAT FCTNMT 2022 SMRR	
Résultat 2022 sans R002	-122 701,05
Report 2021 (R002)	486 484,36
TOTAL RESULTAT FCTNMT 2022 SMRR	363 783,31
excédents capitalisés au 1068	0,00
Affectation 002	363 783,31

➤ **Détail de la participation des EPCI aux recettes 2023 du SMRR :**

EPCI	Habitants 1/01/2023	Cotisation Scot 2.40€
CA Vienne Condrieu	92 201	221 282,40
CC Entre Bièvre et Rhône	68 691	164 858,40
CC Porte de DrômArdèche	47 646	114 354,40
CA Annonay Rhône Agglo	48 938	117 451,20
CC Pilat Rhodanien	16 859	40 461,60
CC Val d'Ay	5 949	14 277,60
Total	280 284 hts	672 681,60 €

➤ **Détail recettes de fonctionnement**

DETAIL	BP 2022	CA 2022	tx realisation	BP 2023	Commentaires
777- quote part subv inv transférées résultat	6 451,90	6 451,90	100%	6 100,00	
7688 - autres produits financiers (remb orange/abo)	0,00	0,00	0%	0,00	
6419-6479 - remboursements sur rémunérations et sur charges sociales (CPAM, Gras Savoye, remb part agent chèques déj)	3 200,00	7 988,84	250%	2 750,00	grand Lyon JL 5758€/remb trop
7461 - subvention Etat DGD	0,00	0,00	0%	0,00	
74751-dotations et participations GFP	669 607,20	669 607,20	100%	672 681,60	2.40 €/hab / 279003
70878-produits ventes diverses	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	
75 - autre produits de gestion courante - ajustement PAS	2,00	0,00	0%	2,00	
7588 - autres produits divers	0,00	4 794,37	0%	0,00	
TOTAL REC. FCNMT HORS R002	679 261,10	688 842,31	101%	681 533,60	
R002-RESULTAT REPORTE	486 484,36	486 484,36	100%	363 783,31	
TOTAL REC. FCNMT SMRR	1 165 745,46	1 175 326,67	101%	1 045 316,91	

➔ **ORIENTATIONS POUR LE VOLET INVESTISSEMENT DU BUDGET 2023**

Le budget d'investissement est de 977 999 €. Il augmente mécaniquement d'environ 250 000€ (par la participation versée par Epora pour les études Friches). Il sera composé d'études nouvelles, de la subvention qui sera versée dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement des nouveaux locaux et des reports (271 000 €).

➤ **Les nouvelles dépenses prévues pour 2023 sont :**

DETAIL NOUVELLES DEPENSES CHAPITRE 21 / 22 EN 2023	
202 - études infrastructures (franchissements et mobilités)	48 000,00
202 - occ sol et photo aérienne 2023	96 000,00
202 - Etudes friches tranche 2	229 851,00
202- autres études (transports, santé, stratégie de compensation environnementale,...)	300 409,66
2041582- subv équipement versée au gfp de rattachement	135 000,00
205- logiciels	5 000,00
total chapitre 20	814 260,66
2182 - Matériel de transport	1 000,00
2183 - Matériel bureau et informatique	10 000,00
2184 - Mobilier	10 000,00
total chapitre 21	21 000,00
TOTAL	835 260,66

230 000€ sont prévus pour la poursuite des études menées avec l'EPORA sur les Friches, 96 000€ pour la mise à jour de l'occupation du sol et la photo aérienne 2023, 48 000€ pour d'éventuelles études sur les mobilités.

La subvention d'équipement (135 000 €) est prévue pour des travaux d'aménagement des bureaux, avec un déménagement prévu fin du 1^{er} trimestre 2023, toujours sur l'Espace Saint-Germain. Les dépenses en matériel bureau et informatiques sont prévues pour l'installation dans les nouveaux locaux.

Une enveloppe de 300 000€ reste disponible pour des études à déterminer sur le territoire des Rives du Rhône.

Les principales recettes d'investissement 2023 sont :

- Le résultat d'investissement reporté (273 471€ environ) ;
- Les amortissements (221 395 €) ;
- Le FCTVA (29 210€) ;
- Participation Epora et subvention Ademe (270 000).

Un virement de la section de fonctionnement (023 → 021) d'un montant d'environ 183 920€ est inscrit en prévision des études liées à la mise en œuvre du Scot et de son projet de territoire.

→ « ANTENNE BUDGETAIRE » DU GPRA RHONE MEDIAN

Le GPRA a été soldé en 2022 avec 61 534€ reversé aux EPCI adhérents.

Les élus du Bureau prennent acte de la présentation réalisée par Gaëlle Mallet et valident la présentation de ces éléments lors du Débat d'Orienta-tion Budgétaire qui aura lieu le 1^{er} février 2023 lors du 1^{er} conseil syndical de l'année organisée à Chanas.

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du 7 décembre est validé à l'unanimité.

[POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu le **1^{er} février 2023 à partir de 9h** dans les locaux du SMRR à Vienne.

Les **deux prochaines réunions du Conseil Syndical** auront lieu : les mercredis 1^{er} février à 18h à la salle polyvalente de Chanas (présentation du DOB et intervention à 19h de Stella Gass sur les nouveaux modèles d'aménagement à l'heure du ZAN – cette intervention sera ouverte à tous les maires des Rives du Rhône en complément des conseillers syndicaux) et le 22 mars à 18h à la mairie de Salaise-sur-Sanne (vote du Budget).

- Concernant l'agenda, le SCOT des Rives du Rhône est convié à deux instances organisées par la Fédération des SCOT : le 24 janvier au CNFPT à Paris (Séminaire ZAN) et le 27 janvier (GT de la fédération des SCOT
- Le Président Philippe Delaplacette et la Vice-Présidente Claudine Perrot-Berton sont allés à la rencontre du Préfet de l'Isère, à son invitation le 12 décembre dernier, pour échanger avec les autres SCOT et EPCI du département sur la mise en œuvre des objectifs du ZAN et sur les

conclusions de la conférence régionale des SCOT. A ce stade, de nombreuses incertitudes perdurent et le préfet a laissé une place à la concertation en proposant de diviser les EPCI/SCOT de l'Isère en 2 groupes de travail (qui devraient se réunir à partir de début 2023).

- Concernant les réunions relatives aux PLU et Cartes communales, le Président du SMRR a participé à la signature de la convention ORT de la Ville de Chasse sur Rhône, dans le cadre de sa labellisation Petite Ville de Demain avec le préfet de l'Isère, le Sous-Préfet de Vienne et les partenaires du projet de territoire. Les équipes du SMRR se sont mobilisées pour une réunion dans le cadre de la réécriture de la charte du PNR du Pilat début décembre. Les équipes du SMRR ont participé à un groupe de travail organisé par la DDT du Rhône le 19 décembre 2022 relatif à la charte agriculture, urbanisme et territoire. Lors de cette instance, les thématiques relatives au logement des agriculteurs et à l'implantation des ENR en zone A et N ont notamment été évoquées. En janvier 2023, les équipes du SMRR se mobiliseront pour les réunions suivantes : point sur l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Vernat à Serrières (18 janvier à 10h), ouverture des plis dans le cadre du marché de révision des PLU de Saint Jeure d'Ay et Préaux le 19 janvier puis négociation avec les candidats le 26 janvier, réunion avec les élus de Beausemblant dans le cadre d'un projet d'hébergement touristique le 30 janvier. Enfin, le SMRR se rendra à une réunion d'échange avec les équipes du PNR du Pilat et les SCOT couverts par le Parc pour discuter sur l'écriture du projet de nouvelle charte le 27 janvier.
- Concernant le volet économique, la prochaine conférence économique des Rives du Rhône pourrait finalement être organisée un mercredi matin à la suite du Bureau (créneaux proposés les 5 avril et 3 mai 2023 dans l'attente de la validation des élus). Concernant les études sur les friches, plusieurs réunions ont eu lieu en décembre (Saint-Appolinard et le Péage-de-Roussillon). Une dizaine de réunions sont programmées en janvier 2023 :
 - Mercredi 4 janvier 2023 à 14h30 – Copil de lancement friches de Châteauneuf-de-Galaure
 - Jeudi 5 janvier à 10h (Visio) – Réunion lancement étude modèles économiques territoriaux
 - Mardi 10 janvier à 9h30 (Sous-Préfecture de Vienne) – réunion Tourmaline Saint-Clair-du-Rhône
 - Mercredi 11 janvier à 10h – Point Fiches SMRR/EPORA (technique)
 - Mardi 17 janvier à 15h30 – Copil de lancement ZA Tanneries à Pont-Evêque
 - Mardi 24 janvier à 13h30 – Atelier 2 friche Cénacle et Maison Sainte-Monique à Lalouvesc
 - Jeudi 26 janvier à 9h30 – Atelier 2 friche Tannerie de Saint-Barthélemy
 - Jeudi 26 janvier à 15h ou lundi 30 janvier à 9h – Groupe de travail technique friches d'Annay
 - Mardi 28 février à 18h – Réunion publique à Lalouvesc pour présenter le travail sur les friches de Lalouvesc
 - Jeudi 9 mars à 9h30 – Copil friche analyse AMI hôtel-restaurant de Saint-Martin-d'Août
 - Vendredi 10 mars à 14h – Copil friche analyse AMI Résidence du Lac de Maclas
- Concernant les sujets en lien avec l'énergie, le SMRR a participé à l'inauguration de la centrale photovoltaïque de Serpaize début décembre 2022. Deux réunions des comités départementaux pour la transition énergétique (Loire et Rhône) ont eu lieu le 8 décembre dernier. Le SMRR a participé à une présentation proposée par ENGIE aux collectivités sur le montage des SAS ENR. Enfin, une visite de la chaufferie de Vocance est prévue le 12 Janvier

prochain avec les élus d'ARA et de Lalouvesc dans le cadre de la reconversion de la friche du Cénacle.

- Concernant le volet habitat, les équipes du SMRR ont participé à un séminaire organisé par la DDT26 sur les thématiques des formes urbaines et de la densité le 9/12 à Loriol. L'occasion d'échanger sur plusieurs projets portés par des collectivités et/ou opérateurs qui s'inscrivent pleinement dans les orientations du SCOT approuvé.
- Concernant le volet EAU, une rencontre a eu lieu en présence du Président et du VP Frédéric Dubouchet avec le Président du SIRRA et le Président du SMIRCLAID afin d'échanger sur le volet SLGRI. Cette dernière a précédé la rencontre programmée en février entre le Président du SMRR et le sous-préfet coordonnateur. Les équipes du SMRR se rendront à Valence le 27 janvier pour échanger avec les équipes du SAGE.
- Concernant le volet Environnement, Yannick Simon a participé pour le compte de Rives Nature à une réunion de préparation de la prochaine feuille de route Territoire Engagé pour la Nature début décembre 2022. Il s'est mobilisé lors de plusieurs réunions organisées en décembre : information ZAN et biodiversité, réunions Plantes et Cités... Yannick Simon participera à plusieurs réunions en janvier dont une réunion du comité départemental de l'Isère sur les Pelouses Sèches (23 janvier), une réunion du COTECH annuel viticulture et biodiversité. Enfin, la prochaine réunion du Réseau de Veille pour la biodiversité et le Bureau de l'association Rives Nature auront lieu le 31 janvier de 16h à 19h.
- Concernant le volet déplacement, le COPIL que le préfet de Région souhaite organiser dans le cadre de la concertation sur les mobilités au sud de Lyon a été reporté (en attente d'une nouvelle date). Les équipes du SMRR rencontreront le 9 janvier 2023 les équipes du SMTAML pour échanger sur les sujets mobilités et déplacements.

[PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2022 DU SMRR (DONT VOLET COMMUNICATION)]

Les équipes du SMRR ont préparé le bilan d'activité du SMRR pour l'année 2022. Ce qu'il faut retenir (un document plus complet est remis aux participants en séance) :

- Le Bureau Syndical du SMRR s'est réuni à 11 reprises (tous les mois sauf en août) ;
- Le Conseil Syndical du SMRR s'est réuni à 3 reprises ;
- Le Comité Technique s'est réuni à 10 reprises (dont 4 COTECH thématiques économie, énergie, eau, mobilités) ;
- Le Président et la Vice-Présidente Claudine Perrot-Berton ont participé à toutes les réunions de la conférence régionale des SCOT en 2022 (une dizaine de réunion au total).

Un renouvellement des effectifs limité en 2022 :

- Une chargée de mission urbanisme / habitat / mobilités / énergies, Adeline Menneron, arrivée depuis le 1^{er} janvier 2022

Le SMRR, comme prévu par la loi, émet des avis sur les documents d'urbanismes, les projets d'aménagements > 5000 m² et dans le cadre des autorisations d'urbanisme. Ainsi, en 2022, 32 avis

ont été formulés dont 27 favorables. Le SMRR a par ailleurs donné des avis et participé activement aux schémas et démarches portés par les EPCI et partenaires du SMRR :

- Démarche 3P de VCA : PLH, PCAET, PDM
- Révision du PLH de la CC du Pilat Rhodanien
- Validation du PCAET d'EBER
- Avis sur le SCOT Centre Ardèche
- Programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain
- Avis sur les PPRNI, Plan régional éolien, échangeurs autoroutier A7...

Parmi les événements marquants de l'année 2022, le SMRR a pris en charge la maîtrise d'ouvrage de nombreuses études et démarches partenariales pour le compte de ses adhérents :

- Etudes sur les friches : avec l'EPORA : 7 pré-opérationnelles ont été engagées en 2022, deux vont être lancées en janvier 2023 et deux appels à manifestation d'intérêt ont été lancé ;
- Etude sur les marchés immobiliers : suite à l'acquisition des bases de données des transactions PERVAL, une étude a été confiée au cabinet ADEQUATION. Le livrable final a fait l'objet d'une présentation devant plus de 80 partenaires lors de 2^{ème} conférence de l'habitat des Rives du Rhône organisée à l'automne 2022 ;
- Etude sur le BIMBY : étude réalisée avec l'appui d'une stagiaire à l'été 2022 ;
- Etude sur la séquence E.R.C : avec le PNR du Pilat et l'appui du cabinet Ecomed : le livrable final de l'étude a été présenté en septembre 2022 aux partenaires et une demi-journée de formation-action a été réalisée en novembre en présence d'une vingtaine de participants.
- Etude sur la SLGRI : copilotée par le SMRR et le SMIRCLAID, l'étude a été confiée à deux consultants indépendants. Le livrable final a été partagé fin 2022 avec les élus du SIRRA.
- Etude sur la désimperméabilisation et la gestion alternative des eaux pluviales : réalisée dans le cadre d'un stage long en 2022, le livrable final, une boîte à outils à destination des techniciens et porteurs de projet a fait l'objet d'une formation-action en novembre 2022 pour laquelle plus de 25 participants ont répondu présents ;
- SAE du Val d'Ay : réalisé en régie par le SMRR, le document a fait l'objet d'une présentation auprès des élus de l'EPCI. Des ateliers ont été organisés en 2022 pendant la phase d'élaboration. Le livrable final a été mis en page par le SMRR ;
- Etude sur la logistique / DAACL : réalisée par deux stagiaires au printemps 2022, l'étude a permis d'étudier les enjeux de la logistique à l'échelle du SCOT dans le cadre des nouvelles obligations prévues par la loi Climat et Résilience ;
- Réseau de veille écologique : une réunion de travail a été organisée fin août 2022 ;
- Participation au contrat vert et bleu du Parc naturel régional du Pilat.

Concernant les actions de communication, le SMRR a bénéficié depuis fin 2021 et tout au long de l'année 2022 de l'accompagnement de l'agence TBWA. Dans ce cadre, de nombreux outils ont été créés et déployés tout au long de l'année :

- Nouveau logo, nouvelle charte graphique ;
- Plaquettes, posters, documents de communication...

En complément des documents de communication, l'agence TBWA a accompagné le SMRR pour améliorer sa présence dans les médias et les réseaux sociaux. De nombreuses articles ont ainsi été publiés dans la presse locale, régionale et nationale et sur la présence sur les réseaux sociaux a été renforcée.

Les actions en faveur de la protection de la biodiversité à l'échelle des Rives du Rhône se sont poursuivies :

- Mobilisation du réseau de veille écologique (réunion fin août 2022)
- Territoire engagé pour la nature : labellisation du projet de centrale photovoltaïque d'EDF Renouvelable à Saint-Romain-en-Gal et inauguration à l'automne ;
- Contrat Vert et Bleu : déploiement des outils de Rives Nature : plaquette, posters, ERC...
- Présentation Rives Nature aux salons des maires à Paris en novembre 2022.

Les outils d'observation territoriale ont été mobilisés, au-delà de l'analyse de l'occupation des sols, dans le cadre du travail de territorialisation des objectifs du ZAN à l'échelle des Rives du Rhône. Des rencontres avec les EPCI ont été organisées et l'échelle SCOT a été validée comme pertinente pour opérer une territorialisation de l'enveloppe ZAN (notamment dans le cas où le SRADDET ne se positionnerait pas précisément).

Enfin, le SMRR a poursuivi en 2022 la collaboration avec ses partenaires extérieurs, en particulier dans le cadre de la conférence régionale des SCOT, des deux inter-scot de l'aire urbaine de Lyon et Drôme-Ardèche ainsi que dans le cadre des travaux, nombreux, de la Fédération des Scot (dont rencontres nationales à Besançon en juin 2022). En 2022, les relations techniques avec les 5 DDT des Rives du Rhône ont aussi été formalisées et des rencontres trimestrielles sont désormais programmées.

[PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2023 ET LES PRIORITES A TRAITER

Les équipes du SMRR ont préparé des premières pistes de programmation, conformes au plan de mandat approuvé en 2021, pour les élus du Bureau. Il est proposé de traiter en priorité les 6 axes suivants, autour de l'enjeu « Agir pour ne pas subir » :

- VOILET OBSERVATION :

- Analyse dynamique des données INSEE : données disponibles au T1/2023 ;
- Lancement d'une nouvelle photographie aérienne ;
- Mise à jour de la base de données Occsol en 2023 sur la base de la nouvelle photo ;
- Etude sur les modèles économiques territoriaux des Rives du Rhône.

- VOILET RECYCLAGE :

- Poursuite de l'étude sur le portefeuille de friches économiques des Rives du Rhône avec l'EPOA en 2023 :
 - Finalisation des études déjà lancées ;
 - Accompagnement (AMO) des EPCI/communes dans le cadre des appels à projet à lancer ;
 - Lancement des études sur les nouvelles friches : VCA, CCPDA, CCPIR...
- AMO pour les EPCI pour préparer les futures réponses aux AAP Friches (EU, ETAT, Région, ADEME...)
- Valorisation des études auprès des partenaires dont services de l'Etat
- Réflexion à lancer sur les ENR / Délaissés

- VOILET DENSIFICATION :

- Etude (stages) sur les capacités de densification/requalification des zones commerciales et zones d'activités périphériques : arrivée programmée de 2 stagiaires pour une durée de 6 mois ;
 - Poursuite des travaux sur l'habitat individuel dense et les formes urbaines intermédiaires ;
 - Visite d'opérations d'écoquartiers dans des contextes géographiques similaires à ceux des Rives du Rhône.
- **VOLET QUALITE :**
- Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des PLUi et PLU : zoom sur les nouvelles OAP ;
 - Visites d'opérations d'écoquartiers dans des contextes géographiques similaires à ceux des Rives du Rhône ;
 - Vers une meilleure prise en compte des enjeux de santé dans l'aménagement (stage) ;
 - Sollicitation de crédits d'ingénierie ANCT/CEREMA sur les enjeux de montée en qualité des opérations d'aménagement.
- **VOLET SE DEPLACER :**
- Accompagnement des études portées par le territoire (EPCI, ETAT, Région, Conseils Départementaux) en matière de mobilité ;
 - Réflexion sur les besoins en matière d'observation des mobilités : Enquête ménages déplacements ;
 - Accompagnement des EPCI (AMO) en matière d'étude de déplacement à grande échelle ;
 - Réflexion sur le fret et la logistique en lien avec le projet de grand port Lyon/Marseille.
- **VOLET RENATURER :**
- Suite à la démarche ERC réalisée en 2021/2022 : zoom sur les enjeux de renaturation : boîte à outil à proposer aux EPCI
 - Echanges avec les foncières de compensation à poursuivre et amplifier
 - Bases de données : pelouse sèches, zones humides, carrés STOC, vieilles forêts à faire vivre et à actualiser en lien avec le réseau de veille écologique et portées par Rives Nature

Les élus du Bureau, après avoir pris connaissance de cette feuille de route, valident les actions proposées. Une présentation sera faite lors du conseil syndical du 22 mars prochain, en complément du vote du Budget.

[PRESENTATION DE LA REVISION DU PLU DE VILLE-SOUS-ANJOU ET AVIS DU SMRR

Adeline Menneron présente le dossier de révision du PLU de la commune de Ville-sous-Anjou.

La commune de Ville-sous-Anjou est située dans le département de l'Isère au cœur de la vallée du Rhône, à proximité de Roussillon. Elle fait partie de la Communauté de communes d'Entre Bièvre et Rhône.

Quelques données clés :

- Environ 1 825 hectares
- 1 198 habitants en 2017 (+0,4% par an depuis 2012)
- 557 logements dont 94 % de résidences principales
- 4 % de logements vacants
- 76% de propriétaire occupants et 0 % de logements locatifs sociaux
- Pas de ligne de TC régulière, il existe une offre de TAD. Réseau cyclable peu développé.
- Commune couverte majoritairement par des espaces agricoles (57 %) et compte 17 sièges d'exploitation

Rappel des prescriptions et recommandations du SCOT des Rives du Rhône pour la commune :

- **Armature urbaine**
 - « Polarité de village » dans l'armature du Scot
- **Logements**
 - Objectif de production maximum de 5,5 lgts/ an pour 1 000 habitants soit environ 6,5 logements par an par rapport à la population de la commune. (78 lgts pour 12 ans)
 - Le Scot recommande que 5 à 15% des logements produits sur la commune soient des logements locatifs abordables
 - 10% de la production nouvelle de logements à réaliser sans foncier, en renouvellement
 - Objectif minimum de densité de 20 lgts / ha
- **Transport/déplacements**
 - Offre de TC non couverte, TAD qui concerne la commune (7 arrêts)
 - Enjeu autour de la desserte en TC depuis la vallée du Rhône (partie de la commune située à moins de 5km d'une gare ferroviaire)
- **Commerce-activités**
 - Pas identifiée dans l'armature commerciale
 - Centralité urbaine à définir pour l'accueil de commerce de moins de 300m²
 - Pas de ZA identifiée
- **Environnement**
 - Corridor écologique d'enjeu régional en limite Nord-Ouest
 - 2 secteurs de réservoirs de biodiversité avec des protections fortes
 - Silhouette urbaine remarquable et ensemble bâti remarquable
 - Zone de périmètre de captage des eaux
 - Dans le périmètre des risques liés à la centrale nucléaire
- **Agriculture**
 - Préservation des terres agricoles stratégiques (la commune compte des secteurs de prédominance agricole stratégique)

Les principales orientations du PLU de Ville-sous-Anjou proposées dans la révision sont les suivantes :

- **L'habitat**
 - Le projet de PLU prévoit un développement de la commune sur 12 ans, avec la création d'environ 100 logements, répartis :
 - 62 lgts en dents creuses principalement sur une zone U du centre bourg (peu maîtrise) et en secteurs de développement en zone AU et U 4 secteurs avec des OAP
 - 39 lgts sans foncier (division parcellaires et renouvellement urbain)

- Création de logements s'appuie sur une assiette foncière de 3,5 ha et est encadrée par 5 OAP comprenant des prescriptions permettant d'encourager la diversité des formes urbaines. => La densité moyenne sur les secteurs d'OAP proposée est de 18 lgts /ha et pas de phasage.
- **Objectif de mixité social se traduit par des outils règlementaires : 8 lgts**
 - ⇒ Objectif de développement supérieur aux objectifs du scot de 20 lgts mais correspondant à des logements produits sans foncier.
 - ⇒ Important travail de déclassement de zone AU passant ainsi de 25 ha à 2,5 ha dans le nouveau PLU
- **Commerce**
Zone de centralité définit sur le centre bourg
⇒ Compatible avec le SCoT
- **Agriculture**
Bonne préservation des espaces agricoles, peu de mitage. Fort resserrement de l'enveloppe urbaine sur les hameaux plutôt nombreux.
- **Environnement**
Bonne préservation des espaces naturels : préservation des corridors écologiques, des zones humides et des ripisylves,

Après avoir pris connaissance du projet de révision du PLU, le Bureau syndical émet un avis favorable sur le projet de PLU assorti de six recommandations visant à assurer la compatibilité du PLU avec le Scot approuvé le 28 novembre 2019 (vérification faite après le Bureau auprès de la commune suite à un questionnaire sur les OAP/étude architecturale) :

Recommandation n°1 : Renforcer la densité proposée dans l'ensemble des zones Urbaines :

- secteurs soumis à OAP qui reste un peu faible avec une moyenne de 18 lgts/ha. La forme individuelle reste possible et majoritaire sur de nombreux secteurs. Il serait intéressant d'encourager plus largement à d'autres formes urbaines.

La hauteur des constructions est limitée à 7 m en zone AUb ce qui est faible et peu adapté à l'implantation de bâtiment collectif. Nous vous recommandons à minima de proposer une hauteur permettant l'édification de bâtiment de type R+2 (9 m). L'imposition d'«un recul de 5 m en limite de parcelle avec une parcelle déjà bâtie sur le pourtour de la zone », cette proposition est floue et conduit à limiter trop fortement l'utilisation de la parcelle, nous vous encourageons à définir la notion de « pourtour de la zone » et permettre une plus large implantation.

- En zone Ub préconisation de l'adaptation des règles d'urbanisme de la zone UB afin d'encourager et permettre une plus grande mutation de ce tissu pavillonnaire en limite de cœur de Bourg. Nous vous recommandons d'adapter les règles d'implantation et d'occupation du sol afin de garantir la mise en œuvre du projet communal et les OAP sur le secteur.

- En effet, les règles d'implantation en zone Ub sont contraignantes vis-à-vis des voies et emprise publique imposant un recul d'au minimum 5m. La mise en œuvre de cette règle sur l'impasse de la forge est contradictoire avec le projet de densifier le secteur à travers la mise en place de l'OAP « Les Aires ». Nous vous recommandons une plus grande souplesse et optimisation de la parcelle.

Globalement concernant la zone Ub nous vous encourageons à mettre en œuvre un règlement favorisant l'optimisation de l'usage des sols et la mutation de ce tissu de centre bourg. Les règles d'implantation (recul de 5 m), le coefficient d'emprise au sol de 40%, vont à l'encontre de la loi Climat et Résilience et peuvent être contradictoire avec les OAP de densification, les rendant faiblement réalisables.

Réaliser un tableau synthèse des zones de développement du village (secteurs d'OAP) en précisant les surfaces des parcelles, nombre de logements et la densité.

Recommandation n°2 : Retranscrire sur les parcelles les plus au Sud de la zone Ub sur le secteur des Aires, l'étude urbaine réalisée à travers la définition d'une OAP spécifique (en lien avec l'OAP proposée sur le secteur des aires), afin de garantir une bonne optimisation du foncier et le devenir de cet espace stratégique pour le développement du centre bourg marquant la limite d'urbanisation Sud du village. A minima un principe de bouclage et d'accès à ces parcelles devrait être défini (OAP, Emplacement réservé). Il est important pour la commune de garantir à long terme l'optimisation de l'usage de ce foncier en cœur de bourg afin d'en maîtriser l'urbanisation.

Recommandation n°3 : Adapter l'OAP route de Combes, il serait opportun de profiter de l'axe de voirie créé en limite Sud pour desservir une partie du tènement afin de ne pas multiplier les accès et optimiser au mieux le foncier dédié à l'habitat.

Recommandation n°4 : Préciser le repérage des 8 bâtiments pour le changement de destination. La présentation détaillée de ce repérage et l'identification des caractéristiques ne sont pas précisées dans le PLU. Une fiche détaillée par bâtiment est attendue afin de préciser les conditions d'éligibilité au changement de destination.

Recommandation n°5 : Protéger plus fortement les pelouses sèches identifiées dans le rapport de présentation p37 partie 2 qui sont des espaces naturels remarquables par des prescriptions réglementaires renforcées.

Recommandation n°6 : Renforcer la justification du développement de la commune au regard de la ressource en eau. Le PLU gagnerait à s'étoffer d'une justification sur la capacité de la ressource en eau potable à répondre aux besoins de développement généré par le nouveau PLU. Élément qui n'est pas mentionné dans les justificatifs du projet à ce stade.

[PRESENTATION D'UN PROJET D'EXTENSION D'UN MAGASIN INTERMARCHÉ A SAINT-VALLIER

Le magasin Intermarché à Saint-Vallier a déposé un PC visant à créer une extension du bâtiment existant pour porter la surface de vente de 2 967 m² à 3 615 m². En l'état, le projet n'est pas compatible avec la surface de vente maximale autorisée par le Scot (2 500 m² maximum) et n'est pas conforme au PLU (surface de vente maximale de 3 000 m²). Dans ce cadre, les élus émettent un avis défavorable au projet d'extension.

[INFORMATION DES ELUS SUR LE PROJET DE GRAND PORT LYON-MARSEILLE 2030

A la demande des élus, l'équipe du SMRR fait un point d'information sur le projet de grand port Lyon Marseille 2030 souhaité et annoncé fin décembre par le Président de la République.

- **Ce que l'on sait à ce stade :**
 - Annonce faite en complément du projet de RER pour les grandes Métropole française ;
 - Projet qui s'inscrit dans la continuité de l'annonce d'un Pipeline d'hydrogène entre Barcelone et Marseille ;
 - Volonté du Président de dupliquer (mais selon des méthodes différentes) le dispositif mis en place sur l'Axe Seine : HAROPA ;
 - Un horizon fixé à 2030 mais des premières actions/étude dès début 2023.
- **D'où l'on vient :**
 - Une posture de l'Etat aménageur (planificateur) déjà ancienne, pour rappel, entre 1960 et 1969 l'Etat a réalisé les aménagements du Rhône pour le rendre navigables (dont plusieurs canaux, écluses...), l'autoroute A7 et plusieurs raffineries au Sud de Lyon et à Fos sur Mer.
 - Une gestion du fleuve Rhône par la CNR à travers une concession, renouvelée en 2022 jusqu'en 2041 avec une forte priorité donnée historiquement à la production d'énergie...
 - ...au détriment de la navigation et fret fluvial (en diminution constante depuis plusieurs années à l'inverse des autres grands fleuves européens : Seine, Rhin...);
 - Une schéma portuaire métropolitain réalisé au milieu des années 2010 avec une forte contribution des élus des Rives du Rhône à l'époque. Identification de deux grands ports sur notre périmètre : Lyon et Salaise... mais qui n'a pas réellement été suivi d'action concrète.
- **Vers quoi se dirige-t-on ? :**
 - Le développement d'un grand maillage européen de pipelines d'hydrogène vert dont les premiers maillons sont déjà en cours de développement (avec l'aide la Région AURA sur la Vallée de la Chimie et le Port Edouard Herriot à Lyon) ;
 - La promotion d'un modèle de gouvernance à l'image de l'AXE SEINE (regroupement mis en place fin 2022 entre HAROPA, le grand gestionnaire portuaire de la Seine et les ECPI entre Paris et le Havre) ;

Les élus du Bureau partagent l'intérêt d'être pleinement associés à ces réflexions dès que l'Etat mettra en place les premiers groupes de travail.

[PREPARATION DE LA PROCHAINE RENCONTRE AVEC LE SOUS-PREFET COORDONNATEUR DU SMRR

Le président Philippe Delaplacette rencontrera le sous-préfet coordonnateur du SMRR, Denis Mauvais, le 22 février prochain à Vienne.

L'ordre du jour, validé par les élus du Bureau, comprendra notamment :

- Une présentation de l'étude sur la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Rhône conduite par le SMRR et le SMIRCLAID ;
- Des échanges sur la mise en œuvre de la trajectoire ZAN à l'échelle des Rives du Rhône :
 - Vision politique, données de l'outil d'occupation des sols ; démarche Eviter/Réduire/Compenser ;
 - Présentation de l'étude sur les friches économiques, de l'étude sur les marchés immobiliers/trajectoires résidentielles et des travaux sur les enjeux de gestion alternative des eaux pluviales ;
 - Présentation de l'étude en cours sur les modèles économiques territoriaux ;

- Echanges sur les besoins en ingénierie locale et l'offre proposée par l'Etat.
- Des échanges sur les enjeux en matière d'infrastructure de mobilité à l'échelle des Rives du Rhône.

Le président Philippe Delaplacette conclut la réunion du Bureau à 11h00 autour de la galette des rois.